

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
No de Cour: 460-11-000938-046  
No de l'actif: 42-043090

COUR SUPERIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE:**

J.L. de Ball Canada Inc

**DÉBITRICE**

-et-

RSM Richter Inc

**SYNDIC**

**Procès-verbal d'une assemblée des créanciers tenue:**

Le 25 août 2004 Au 5 Place Ville- Marie  
à 11:00 h Bureau 800, salle 3  
Montréal ( Québec )

**Président:** Gilles-Normand Lavallée  
Séquestre-Officiel  
En vertu de l'article 51(3) L.F.I.

---

**PRESENCES:**

Selon la liste en annexe

**QUORUM:**

Le président examine les preuves de réclamation, les preuves de convocation, constate le quorum et déclare l'assemblée valablement constituée.

**PRESENTATIONS:**

Le président présente: Yves Vincent, syndic  
Paul Flay, pour la débitrice  
Me Stephen M. Raicek, pour la débitrice

**RAPPORT DU SYNDIC ET PERIODE DE QUESTIONS:**

Le syndic résume succinctement son rapport pour le bénéfice des créanciers présents. Ces derniers posent quelques questions au syndic et à la débitrice, lesquelles y répondent.

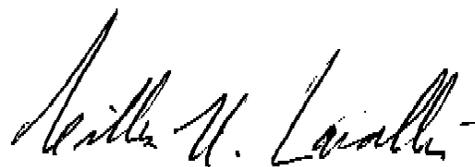
**AJOURNEMENT:**

Le syndic propose un ajournement de 90 jours afin essentiellement de permettre à la débitrice d'être en mesure de tableer une proposition amendée offrant une somme d'argent aux créanciers ordinaires. La date du 1 décembre 2004 à 11:00 heures est retenue.

Les créanciers présents ainsi que le syndic détenant de nombreuses procurations votent à l'*unanimité* en *favor* de cet ajournement.

	<u>EN FAVEUR</u>
Double Tex	\$ 62,506
Bermatex	\$ 41,170
Procurations au syndic ( 9 créanciers )	\$ 30,660
	<hr/>
	\$ 134,336

L'assemblée est donc ajournée au *1 décembre 2004 à 11:00 heures* , et aura lieu *au bureaux du syndic, avec avis aux créanciers.*



Gilles-Normand Lavallée LL.B., DDN  
Séquestre officiel

